

**Registre des entités visées par les normes de fiabilité
(version française)**

Registre des entités visées par les normes de fiabilité

Déposé le 21 octobre 2020

Table des matières

1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES	3
2. ENTITÉS VISÉES	3
3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS.....	5
3.1. POSTE DE DÉPART	5
ANNEXE A – ENTITÉS	7
ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT	15
ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	33
ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5	37
ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU	39
ANNEXE F – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1.....	41
HISTORIQUE DES VERSIONS	43

1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES

Le registre des entités visées par les normes de fiabilité (le registre) a pour objectif d'identifier les entités visées par les normes de fiabilité adoptées par la Régie de l'énergie (la Régie)¹.

En suivi de décisions de la Régie, le registre identifie également les fonctions du modèle de fiabilité de la NERC que ces entités assument, de façon à établir les normes de fiabilité auxquelles elles sont assujetties. De plus, il identifie les installations que possèdent ou exploitent ces entités, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes à l'application des normes de fiabilité².

2. ENTITÉS VISÉES

L'applicabilité des normes de fiabilité et leur annexe Québec s'appuient sur le modèle fonctionnel de la NERC et sur l'identification des installations du réseau de transport principal (RTP), tel que défini par l'application partielle de la « Méthodologie pour l'identification des éléments du réseau de transport principal » selon la décision D-2018-149. Les fonctions sont définies au Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité adoptées par la Régie. La liste suivante présente les fonctions pertinentes aux normes de fiabilité et annexes Québec adoptées par la Régie, ainsi que des précisions quant à leur portée au Québec :

- Coordonnateur de la fiabilité (RC) : Entité responsable du maintien de la fiabilité de sa zone, soit l'Interconnexion du Québec, en temps réel. Le coordonnateur de la fiabilité au Québec est désigné par la Régie de l'énergie en vertu de l'article 85.5 de la Loi.
- Responsable de l'équilibrage (BA) : Entité responsable de maintenir l'équilibre entre la production et la charge assurant ainsi le maintien de la fréquence pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec. Au Québec, la zone du BA correspond à celle du RC et du TOP et les trois fonctions sont assumées par une seule et même entité.
- Exploitant de réseau de transport (TOP) : Entité responsable de l'exploitation fiable des installations de transport de sa zone. Au Québec, la zone du TOP correspond à celle du RC et du BA et les trois fonctions sont assumées par une seule et même entité.
- Propriétaire d'installation de transport (TO) : Au Québec, propriétaire d'une installation de transport du RTP.

¹ Loi sur la Régie de l'énergie (R-6.01), article 85.13-1° « Le coordonnateur de la fiabilité doit déposer à la Régie, pour approbation, un registre identifiant les entités visées par les normes de fiabilité adoptées par la Régie; ... »

² Décision D-2011-068, p. 43, par. 175.

Coordonnateur de la fiabilité

- Exploitant d'installation de production (GOP) : Au Québec, exploitant d'une installation de production du RTP.
- Propriétaire d'installation de production (GO) : Au Québec, propriétaire d'une installation de production du RTP.
- Responsable de la planification (PA) ou Coordonnateur de la planification (PC) : Entité responsable de la planification du réseau de transport pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec.
- Planificateur de réseau de transport (TP) : Au Québec, les fonctions PA et TP sont assumées par la même entité, les zones PA et TP sont identiques et les responsabilités de ces deux fonctions sont sensiblement les mêmes.
- Fournisseur de service de transport (TSP) : Entité qui fournit un service de transport de type OATT.
- Planificateur des ressources (RP) : Entité responsable du développement d'un plan d'approvisionnement afin de satisfaire à la demande dans un horizon long terme pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec.
- Responsable de l'approvisionnement (LSE) : Au Québec, une seule entité assume les responsabilités de la fonction LSE.
- Distributeur (DP) : Distributeur dont la puissance de pointe dépasse 75 MW et dont les installations sont raccordées à un réseau de transport d'électricité, sans égard à la nature de ce réseau de raccordement, qu'il soit principal ou régional.

De plus, aux fins d'application des normes, le Registre identifie les caractéristiques suivantes en lien avec chaque entité :

- propriétaire ou exploitant d'une installation du RTP;
- propriétaire ou exploitant d'une installation du réseau « Bulk » ;
- propriétaire ou exploitant d'une ligne de transport exploitée à 200 kV et plus;
- propriétaire ou exploitant d'une installation / appareil requis pour la remise en charge du réseau;
- propriétaire ou exploitant d'automatisme de réseau classés type I ou II par le NPCC;
- propriétaire ou exploitant de programme de délestage en sous-tension;
- propriétaire ou exploitant de programme de délestage en sous-fréquence;
- propriétaire d'installation de production à vocation industrielle (PVI).

Les entités visées par les normes de fiabilité au Québec sont identifiées à l'annexe A. L'annexe A précise également les fonctions et d'autres caractéristiques utiles pour préciser la portée et l'application aux entités des normes de fiabilité. Les autres annexes identifient les installations et autres caractéristiques nécessaires pour l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec.

3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS

3.1. POSTE DE DÉPART

Le poste de départ d'une installation de production RTP appartient à différentes entités, selon le propriétaire de l'installation de production. Le propriétaire d'un poste de départ, y compris le transformateur élévateur, est

- soit Hydro-Québec TransÉnergie, pour les postes de départ des installations de production appartenant au RTP d'Hydro-Québec Production,
- soit le propriétaire d'installation de production pour tous les postes de départs des installations de production RTP qui n'appartiennent pas à Hydro-Québec Production.

Les postes de départ pour les installations d'Hydro-Québec Production sont identifiées comme des installations de transport appartenant à Hydro-Québec TransÉnergie à l'annexe B. Autre que pour Hydro-Québec, aucun poste de départ des installations de production RTP n'est inclus dans l'annexe C aux fins de l'application des normes de fiabilité.

ANNEXE A – ENTITÉS

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions											L'entité possède et/ou exploite						Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³		Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)	Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)
Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de l'Anse-à-Valleau	AAV	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage, Longueuil, Qc, J4K 0B9					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Innergex Inc. Parc éolien de Baie-des-Sables	BDS	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage,					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	

³ Par sa décision D-2020-118, la Régie de l'énergie a adopté la nouvelle définition du terme « *automatisme de réseau* » (RAS) qui supprime la distinction entre les trois classes d'*automatismes de réseau* définies par le NPCC comme : type, I, type II et type III. Ainsi, à partir de la date de publication de cette décision, des automatismes SPS de type III ainsi que des *automatismes de réseau* qui ne sont pas catégorisés par le NPCC sont visés par les normes de fiabilité de la NERC adoptées et mises en vigueur par la Régie puisqu'ils font partie de la nouvelle définition du terme « *automatisme de réseau* ».

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes				
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)			
		Longueuil, Qc, J4K 0B9																							
Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de Carleton	CAR	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage, Longueuil, Qc, J4K 0B9					GOP	GO								O	N	N	N	N	N/N	N/N			
Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de Gros-Morne	GM	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage, Longueuil, Qc, J4K 0B9					GOP	GO								O	N	N	N	N	N/N	N/N			
Des Moulins Wind (Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.)	MOU	989, Huppe, Thedford Mines, QC, G6G 6H8					GOP	GO								O	N	N	N	N	N/N	N/N			
EEN CA Lac Alfred S.E.C. et Enbridge Lac Alfred Wind Project S.E.C.(EDF EN Canada Inc.)	LA	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N/N	N/N			
EEN CA Massif-Du-Sud S.E.C. et Enbridge Massif-Du-Sud Wind Project S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	MDS	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N/N	N/N			

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes	
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)
EEN CA Mont-Rothery S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	ROT	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. et Éolien DIM S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	RDM	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Hermine Saint-Robert-Bellarmin S.E.C. et Enbridge Saint-Robert-Bellarmin Wind Project S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	SRB	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Énergie éolienne Le Plateau S.E.C. (Le Plateau I Wind)	ÉLP	42, rang de l'Église Nord, L'ascension-de-Patapédia, QC, G0J 1R0				TO*	GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Énergie éolienne Vents du Kempt S.E.C.	VDK	1850, avenue Panama #501, Brossard, QC, J4W 3C6					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Énergie Renouvelable Brookfield (Énergie La Lièvre s.e.c.)	ÉLL	2, chemin Montréal ouest, Gatineau, QC, J8M 2E1				TO	GOP	GO					DP	O	N	O	N	N	N / N	N / N		

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)	
Éoliennes de l'Érable S.E.C.	EER	2075, rue Université, bureau 1105, Montréal, QC, H3A 2L1					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N		
Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT)	HQCMÉ	Complexe Desjardins C.P. 10000, 19e, Montréal, QC, H5B 1H7	RC	BA	TOP										O	O	O	O	O	N / N	N / O		
Hydro-Québec Distribution	HQD	75, boul. René-Lévesque Ouest, 22e, Montréal, QC, H2Z 1A4																					
Hydro-Québec Production	HQP	75, boul. René-Lévesque Ouest, 10e, Montréal, QC, H2Z 1A4					GOP	GO							O	N	N	O	N	N / N	N / N		
Hydro-Québec TransÉnergie	HQT	Complexe Desjardins, C.P. 10000, 19e, Montréal, QC, H5B 1H7				TO				PA	TP	TSP			DP	O	O	O	O	O	N / N	O / O	
Kruger Énergie Montérégie S.E.C.	MON	202, boul. St-Rémi, St-Rémi, QC, J0L 1L0					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N		

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)	
Northland Power Inc.	NLP	30 St Clair Ave W Toronto, ON, M4V 3A1					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré	SDB	36 rue Lajeunesse Kingsey Falls, QC, J0A 1B0					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N
Parc éolien Mesgi'g Ugnu's'n S.E.C.	MEU	2 Riverside West Listuguj, QC, G0C 2R0					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.	MSM	226, rue de l'église Saint-Séverin, QC, G0N 1V0					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N
Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.	NRI	1010 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, QC, H3B 2N2					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N
Parcs éoliens Témiscouata	TEM	36 rue Lajeunesse Kingsey Falls, QC, J0A 1B0					GOP	GO							O	N	N	N	N	N / N	N / N

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)	
Rio Tinto Alcan	RTA	1954 Rue Davis, C.P. 1800 Jonquière, QC, G7S 4R5				TO	GOP	GO							DP	O	N	O	N	N	N / N	N / N	Installations de production à vocation industrielle (PVI)
Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée	CRT	944, rue Principale, Rivière-Baudette, QC, J0P 1R0				TO						TSP				O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Société en Commandite Hydroélectrique Manicouagan	SCHM	3860, boul. Lafleche, C.P. 2084 Baie-Comeau, QC, G5C 3X4				TO	GOP	GO							DP	O	N	N	N	N	N / N	N / N	
TransCanada Québec Inc.	TCQ	7005, boul. Raoul Duchesne Becancour, QC, TG9H 4X6					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Ville de Saguenay (Hydro-Jonquière)	JON	1710, Rue Ste. Famille, C.P. 2000, Saguenay, QC, G7X 7W7													DP	N	N	N	N	N	N / N	N / N	
Ville de Sherbrooke (Hydro-Sherbrooke)	SHER	1800, rue Roy, C.P. 610 Sherbrooke, QC, J1H 5H9													DP	N	N	N	N	N	N / N	N / N	

* Suspension provisoire de l'enregistrement TO pour l'entité visée selon la décision D-2020-052.

ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
CRT	Ligne	CD11	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
CRT	Ligne	CD22	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
ÉLL	Ligne	D5A	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
ÉLL	Ligne	H9A	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
ÉLL	Ligne	MATI	120	Aucun	N	
ÉLL	Poste	Masson Nord	120	Aucun	-	La batterie de condensateurs MXC1 n'est pas incluse au RTP.
ÉLL	Poste	Masson Sud	230 - 120	Aucun	-	
ÉLP	Poste	Plateau§	315	Aucun	-	
HQT	Ligne	A41T	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	A42T	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	B31L	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	B5D	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	D4Z	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	H4Z	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L0440	450 (CC)	450 (CC) [†]	O	
HQT	Ligne	L0451	450 (CC)	450 (CC) [†]	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L0452	450 (CC)	450 (CC) [†]	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L0460	450 (CC)	450 (CC) [†]	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L0470	450 (CC)	450 (CC) [†]	O	
HQT	Ligne	L1101	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1104	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1108	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1110	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1112	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1114	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1123	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1125	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1173	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1180*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1181*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1201	120	120*	N	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L1202	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1256	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1257	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1260	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1261	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1291	120	120	N	
HQT	Ligne	L1292	120	120	N	
HQT	Ligne	L1332	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1333	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1355*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1362	120	120	N	
HQT	Ligne	L1363	120	120	N	
HQT	Ligne	L1376	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1398	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1399	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1400	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L1401	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1402	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1420*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1422*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1423*‡	120	120	N	
HQT	Ligne	L1424	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1425	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1426	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1427	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1428	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1429	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L1437	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1438	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1439	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1470	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1472	120	120*	N	
HQT	Ligne	L1540	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1541	120	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1614	161	Aucun	N	
HQT	Ligne	L1616‡*	161	161	N	
HQT	Ligne	L1617‡*	161	161	N	
HQT	Ligne	L1618‡*	161	161	N	
HQT	Ligne	L1619*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1620*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1642*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1643*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1644	161	161*	N	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L1645	161	161*	N	
HQT	Ligne	L1650*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1651*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1654*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1655*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1661*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L1662*‡	161	161	N	
HQT	Ligne	L2101	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L2102	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L2304	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2305	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2306	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2307	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2308	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2310	230	230	O	
HQT	Ligne	L2311‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2312‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2313	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2314	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2317	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2318	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2319	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2320	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2321‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2322‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2323‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2324	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2325	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2326	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2327‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2329‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2330	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2331	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2332‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2333‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2334	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2336‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2337‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2338‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2340	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2341	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2342	Aucun	Aucun	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L2343	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2344	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2345	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2346	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2349	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2350	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2351	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2352	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2354	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2355	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2356	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2357	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2358	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2360‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2361‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2365	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2367	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2369‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2370	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2371	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2372	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2373	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2374	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2375‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2376‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2377‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2378	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2379	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2380	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2381	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2382	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2383	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2384	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2385	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2386	230	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2387	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2388	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2389	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2392	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2393	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2396	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2397	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2398	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2399‡	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2401	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2402	Aucun	Aucun	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L2404	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2405	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2406	230	230*	O	
HQT	Ligne	L2407	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2408	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L2409†	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3001	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3002	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3003	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3004	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3005	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3006‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3007	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3008	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3009	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3010	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3011	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3012	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3013	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3014	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3015	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3017‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3019‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3020	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3021	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3022	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3023	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3024	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3026	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3027	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3028	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3029	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3030	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3031	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3032	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3033	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3034	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3035	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3036	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3039‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3040	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3041	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3042	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3043	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3044‡	315	315*	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L3045‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3046‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3047‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3048‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3049	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3050‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3052	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3053	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3054	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3055	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3056	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3057	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3058‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3059‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3062	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3063	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3065‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3066‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3067	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3068‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3069	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3070	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3071	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3072	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3073	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3074	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3075	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3076	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3078	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3079	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3080	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3081	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3082	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3083	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3084	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3085	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3086	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3087	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3088	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3089	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3090	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3091	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3092	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3093	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3094	315	315*	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L3095	345	345*	O	
HQT	Ligne	L3098‡	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3100	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3101	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3102	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3104	315	315	O	
HQT	Ligne	L3105	315	315	O	
HQT	Ligne	L3106	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3107	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3108	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3109	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3110	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3113	315	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L3114	345	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L3115	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3116	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3117	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3118	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3121	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3122	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3123	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3127	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3129	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3130†	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3131	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3133	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3145	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3150	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3151	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3152	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3153	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3154	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3155	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3162	315	315	O	
HQT	Ligne	L3163	315	315	O	
HQT	Ligne	L3166	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3167	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3168	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3169	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3170	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3171	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3172	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3173	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3176	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3177	315	315*	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L3186	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3187	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3188	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3189	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3190	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3191	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3192	315	315*	O	
HQT	Ligne	L3198†	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3199†	Aucun	Aucun	O	
HQT	Ligne	L3209†	315	Aucun	O	
HQT	Ligne	L4003	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L4004	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L4005	450 (CC)	Aucun	O	
HQT	Ligne	L4006	450 (CC)	Aucun	O	
HQT	Ligne	L4007	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L4008	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L4009	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L4010	450 (CC)	450 (CC)	O	
HQT	Ligne	L7002	735	735	O	
HQT	Ligne	L7004	735	735	O	
HQT	Ligne	L7005	735	735	O	
HQT	Ligne	L7006	735	735	O	
HQT	Ligne	L7007	735	735	O	
HQT	Ligne	L7008	735	735	O	
HQT	Ligne	L7009	735	735	O	
HQT	Ligne	L7010	735	735	O	
HQT	Ligne	L7011	735	735	O	
HQT	Ligne	L7014	735	735	O	
HQT	Ligne	L7016	735	735	O	
HQT	Ligne	L7017	735	735	O	
HQT	Ligne	L7018	735	735	O	
HQT	Ligne	L7019	735	735	O	
HQT	Ligne	L7020	735	735	O	
HQT	Ligne	L7023	735	735	O	
HQT	Ligne	L7024	735	735	O	
HQT	Ligne	L7025	735	735	O	
HQT	Ligne	L7026	735	735	O	
HQT	Ligne	L7027	735	735	O	
HQT	Ligne	L7028	735	735	O	
HQT	Ligne	L7029	735	735	O	
HQT	Ligne	L7031	735	735	O	
HQT	Ligne	L7032	735	735	O	
HQT	Ligne	L7033	735	735	O	
HQT	Ligne	L7034	735	735	O	
HQT	Ligne	L7035	735	735	O	
HQT	Ligne	L7036	735	735	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L7038	735	735	O	
HQT	Ligne	L7040	765	765	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L7042	735	735	O	
HQT	Ligne	L7044	735	735	O	
HQT	Ligne	L7045	735	735	O	
HQT	Ligne	L7046	735	735	O	
HQT	Ligne	L7047	735	735	O	
HQT	Ligne	L7048	735	735	O	
HQT	Ligne	L7049	735	735	O	
HQT	Ligne	L7051	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L7052	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L7053	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	L7054	735	735	O	
HQT	Ligne	L7055	735	735	O	
HQT	Ligne	L7056	735	735	O	
HQT	Ligne	L7057	735	735	O	
HQT	Ligne	L7059	735	735	O	
HQT	Ligne	L7060	735	735	O	Le condensateur de blocage Sakami-1 est inclus au RTP.
HQT	Ligne	L7061	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-1 est inclus au RTP.
HQT	Ligne	L7062	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-2 est inclus au RTP.
HQT	Ligne	L7063	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-3 est inclus au RTP.
HQT	Ligne	L7066	735	735	O	
HQT	Ligne	L7067	735	735	O	
HQT	Ligne	L7068	735	735	O	
HQT	Ligne	L7069	735	735	O	
HQT	Ligne	L7070	735	735	O	
HQT	Ligne	L7071	735	735	O	
HQT	Ligne	L7072	735	735	O	
HQT	Ligne	L7073	735	735	O	
HQT	Ligne	L7076	735	735	O	
HQT	Ligne	L7077	735	735	O	
HQT	Ligne	L7078	735	735	O	
HQT	Ligne	L7079	735	735	O	
HQT	Ligne	L7080	735	735	O	
HQT	Ligne	L7081	735	735	O	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Ligne	L7082	735	735	O	
HQT	Ligne	L7084	735	735	O	
HQT	Ligne	L7085	735	735	O	
HQT	Ligne	L7086	735	735	O	
HQT	Ligne	L7088	735	735	O	
HQT	Ligne	L7089	735	735	O	
HQT	Ligne	L7090	735	735	O	
HQT	Ligne	L7092	735	735	O	
HQT	Ligne	L7093	735	735	O	
HQT	Ligne	L7094	735	735	O	
HQT	Ligne	L7095	735	735	O	
HQT	Ligne	L7096	735	735	O	
HQT	Ligne	L7097	735	735	O	
HQT	Ligne	L7100	735	735	O	
HQT	Ligne	L7101	735	735	O	
HQT	Ligne	L7102	735	735	O	
HQT	Ligne	L7103†	735	735	O	
HQT	Ligne	L7108†	735	735	O	
HQT	Ligne	P33C	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	Q4C	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Ligne	X2Y	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
HQT	Poste	Abitibi	735 - 315 - 16	735 - 315	-	
HQT	Poste	Alain-Grandbois	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Albanel	735 - 22	735	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T31 et T32 ainsi que ces transformateurs ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Appalaches	735 - 230	735 - 230	-	
HQT	Poste	Arnaud	735 - 315 - 161	735 - 315 - 161	-	
HQT	Poste	Beauharnois (poste de départ)	120 - 12	120	-	
HQT	Poste	Beauharnois 230 kV	230 - 120	Aucun	-	
HQT	Poste	Beaumont (poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Beaupré	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Bécancour	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 et 230 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Bécancour (poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bedford	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 25 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Bergeronnes	735	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-2 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Blainville	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Boucherville	735 - 315 -230	735 - 315 -230	-	
HQT	Poste	Bout-de-l'Île	735 - 315 - 25	735 - 315	-	Des éléments à 25 kV, seuls les compensateurs (CLC) et les éléments associés sont inclus au RTP. De plus, les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP*.
HQT	Poste	Brisay (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bryson (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Cadieux	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Cantons	735 - 230 - 450 (CC)	735 - 230	-	
HQT	Poste	Cantons (230-120 kV)	230	230	-	Le condensateur (XC) à 120 kV est inclus au RTP.
HQT	Poste	Carignan	735 - 230	735 - 230	-	
HQT	Poste	Carillon (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Cèdres (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Chamouchouane	735 - 16	735	-	
HQT	Poste	Charlesbourg	230	Aucun	-	Seuls les départs de lignes RTP sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Charlevoix	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Châteauguay	765 - 735 - 315 - 120 - 13,7 - 60 (CC)	765 - 735 - 315 - 120	-	
HQT	Poste	Chelsea (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Chénier	735 - 315 - 23	735 - 315	-	
HQT	Poste	Chibougamau	735 - 16	735	-	
HQT	Poste	Chissibi	735	735	-	
HQT	Poste	Chomedey	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Chute-Allard (poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T1 et T2 n'est pas incluse au RTP.
HQT	Poste	Coaticook	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Deschambault	315	Aucun	-	
HQT	Poste	Duvernay	735 - 315 -16	735 - 315	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1 (poste de départ)	315 - 12	Aucun	-	La partie à 120 kV alimentée par le transformateur T4 y compris ce transformateur n'est pas incluse au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1-A (poste de départ)	315 - 12	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-des-Cantons	450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-Duncan	450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Farnham	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 25 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Francheville	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Gentilly-2	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Grand-Brûlé	735	735	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Grondines	450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Hauterive	315 - 161	Aucun	-	Les transformateurs T4 et T10 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Hertel	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Iberville	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Interconnexion-Maclaren	120	Aucun	-	
HQT	Poste	Jacques-Cartier	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Judith-Jasmin†	735	735	-	
HQT	Poste	Kamouraska	315	Aucun	-	
HQT	Poste	Kipawa	120	Aucun	-	Les condensateurs XC11 et XC12 à 120 kV et les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	La Gabelle (poste de départ)	230 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	La Grande-1 (poste de départ)	315 - 12	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 12/120 et 12/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	La Grande-2 (poste de départ de la centrale Robert-Bourassa)	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 et 13,8/69 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	La Grande-2-A (poste de départ)	315 - 13,8	315	-	
HQT	Poste	La Grande-3 (poste de départ)	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	La Grande-4 (poste de départ)	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	La Prairie	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	La Tuque (poste de départ)	230 - 13,8/11	Aucun	-	
HQT	Poste	La Vérendrye	735 - 16	735	-	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Lac-des-Îles	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Laforge-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Laforge-2 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Lanaudière	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Langlois	730 V - 17 - 315 - 120	Aucun	-	
HQT	Poste	Laurentides	735 - 315 - 230 - 39	735 - 315 - 230	-	
HQT	Poste	Le Moyne	735	735	-	
HQT	Poste	Lefrançois	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Leneuf	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Les Basques	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Léry	315 - 120	Aucun	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP. Les inductances (XL) à 120 kV ne sont pas incluses au RTP.
HQT	Poste	Lévis	735 - 315 - 230 - 16	735 - 315 - 230	-	
HQT	Poste	Lévis 230-25 kV	230	230	-	
HQT	Poste	Lévis Déglaceur	315 - 43 - 20	315	-	
HQT	Poste	Lorrainville	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Lotbinière	450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Madawaska	345 - 315 - 131 (CC)	Aucun	-	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Manic-1 (poste de départ)	161 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Manic-2 (poste de départ de la centrale Jean-Lesage)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Manic-3 (poste de départ de la centrale René-Lévesque)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Manic-5 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Manic-5-PA (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Manicouagan	735 - 315 - 16	735 - 315	-	
HQT	Poste	Matapédia	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs à 230/25 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) et inductances (XL) à 230 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Mauricie	315 - 230	Aucun	-	Le condensateur XC à 230 kV est inclus au RTP.
HQT	Poste	Mercier (poste de départ)	69 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Micoua	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Montagnais	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Montérégie	735 - 120	735 - 120	-	
HQT	Poste	Murailles (poste de départ de la centrale Romaine-2)	315 - 18	Aucun	-	
HQT	Poste	Nemiscau	735 - 315 - 25	735 - 315	-	La section à 25 kV associée aux compensateurs (CLC) est incluse au RTP, mais celle qui alimente la charge ne l'est pas.
HQT	Poste	Nicolet	735 - 230	735 - 230	-	
HQT	Poste	Nicolet c.c.	450 (CC) - 230	450 c.c. - 230	-	
HQT	Poste	Nikamo	315	Aucun	-	
HQT	Poste	Notre-Dame	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Outaouais	315 - 240 - 75 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Outardes	735	735	-	
HQT	Poste	Outardes-2 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Outardes-3 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Outardes-4 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Paugan (poste de départ)	230 - 120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Péribonka (poste de départ)	161 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Périgny	735	Aucun	-	

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Petite-Nation	120	Aucun	-	Seuls les départs des lignes L1101 et L1104 à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Première-Chute (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Québec	315 - 230	Aucun	-	Seul le transformateur T1 ainsi que les condensateurs (XC) à 230 et 69 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Quyon	230 - 120	Aucun	-	
HQT	Poste	Radisson	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Radisson c.c.	450 (CC) - 315	450 (CC) - 315	-	
HQT	Poste	Rapide-2 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-7 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-Blanc (poste de départ)	230 - 11	Aucun	-	Les transformateurs T11 et T12 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rapides-des-Cœurs(poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Îles (poste de départ)	120 -13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Quinze(poste de départ)	120 - 13,2	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-Farmer (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Rimouski	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rivière-du-Loup	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs T2 et T3 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rocher-de-Grand-Mère (poste de départ)	69 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Romaine-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Romaine-2 (poste)	315	Aucun	-	L'inductance (XL) à 315 kV est incluse au RTP.
HQT	Poste	Romaine-3 (poste de départ)†	315	Aucun	-	
HQT	Poste	Saguenay	735 - 161	735 - 161	-	
HQT	Poste	Saint-Césaire	230 - 120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Sainte-Marguerite-3 (poste de départ)	315 - 18	Aucun	-	
HQT	Poste	Saint-Sébastien	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 25 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Sarcelle (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Shawinigan-2 (poste de départ)	120 - 11	Aucun	-	
HQT	Poste	Shawinigan-3 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Sherbrooke	230 - 120	Aucun	-	Dans la section à 120 kV, les éléments associés aux lignes L1401 et L1402 sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Stanstead	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Tilly	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Toulnostouc (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Trenche (poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Trois-Rivières	230	Aucun	-	
HQT	Poste	Vignan	315	Aucun	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Wyman	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT/RTA	Ligne	L1640*‡	161	161	N	Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.
HQT/RTA	Ligne	L1641*‡	161	161	N	Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.
RTA	Ligne	L61	Aucun	Aucun	O	
RTA	Ligne	L62	Aucun	Aucun	O	
RTA	Ligne	L65	161	Aucun	N	
RTA	Ligne	L66	161	Aucun	N	
RTA	Ligne	LT36	161	Aucun	N	
RTA	Ligne	LT38 (LT37)	161	Aucun	N	
RTA	Poste	Delisle	345	Aucun	-	Seul le départ de la ligne L3095 est inclus au RTP.

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
RTA	Poste	Du Portage	161	Aucun	-	Seuls les sectionneurs 2321, 2421, 2322, 2422, 2323 et 2423 ne sont pas inclus au RTP.
RTA	Poste	Isle-Maligne 161 kV	161	Aucun	-	Seuls les départs des lignes LT36 et LT38 (LT37) sont inclus au RTP.
RTA	Poste	Isle-Maligne 240 kV	240 - 161	Aucun	-	Seuls les transformateurs T36, T38, la barre B25 et leurs appareils de coupure respectifs sont inclus au RTP.
RTA	Poste	Usine Jonquière	161	Aucun	-	Seuls les départs des lignes 65 et 66 sont inclus au RTP.
SCHM	Ligne	L1611	161	Aucun	N	
SCHM	Ligne	L1612	161	Aucun	N	
SCHM	Poste	McCormick	161 - 13,8*	Aucun	-	Les transformateurs TA1 et TA2 ne sont pas inclus au RTP

* Les éléments indiqués par un astérisque sont nouvellement assujettis par la décision D-2018-149. Les normes seront applicables à ces éléments à compter du 1^{er} juillet 2020.

† Ces éléments sont nouvellement assujettis par la décision D-2019-142. Les normes seront applicables à ces éléments à compter du 1^{er} janvier 2021.

‡ L'assujettissement de ces éléments est suspendu par la décision D-2020-062.

§ L'assujettissement de cet élément est suspendu par la décision D-2020-052.

ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
AAV	Anse-à-Valleau	Éolien	O	100,5 MW	N	N	N	
BDS	Baie-des-Sables	Éolien	O	109,5 MW	N	N	N	
CAR	Carleton	Éolien	O	109,5 MW	N	N	N	
EER	L'Érable	Éolien	O	100 MW	N	N	N	
ÉLL	High Falls	Hydraulique	O	124	N	O	N	
ÉLL	Masson	Hydraulique	O	112	O	O	N	
ÉLP	Plateau	Éolien	O	255,8 MW [†]	O	N	N	
GM	Gros-Morne	Éolien	O	211,5 MW	N	N	N	
HQP	Beauharnois	Hydraulique	O	2270	O	O	N	
HQP	Beaumont	Hydraulique	O	300	N	N	N	
HQP	Bécancour	Thermique (TAG)	O	456,8	O	N	N	
HQP	Bersimis-1	Hydraulique	O	1240	O	N	N	
HQP	Bersimis-2	Hydraulique	O	915	O	N	N	
HQP	Brisay	Hydraulique	O	494	O	N	N	
HQP	Bryson	Hydraulique	O	70	O	O	N	
HQP	Carillon	Hydraulique	O	885,5	N	N	N	
HQP	Cèdres	Hydraulique	O	150	O	O	N	
HQP	Chelsea	Hydraulique	O	190	N	O	N	
HQP	Chute-Allard	Hydraulique	O	69	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 69 MVA en vertu du décret #379-2005.
HQP	Eastmain-1	Hydraulique	O	505	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 505 MVA en vertu du décret #302-93.
HQP	Eastmain-1-A	Hydraulique	O	853	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 853 MVA en vertu du certificat d'autorisation #3214-10-17.
HQP	Jean-Lesage	Hydraulique	O	1366	O	N	N	
HQP	La Gabelle	Hydraulique	O	175	O	N	N	
HQP	La Grande-1	Hydraulique	O	1512	O	N	N	
HQP	La Grande-2-A	Hydraulique	O	2340	O	N	N	

Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
HQP	La Grande-3	Hydraulique	O	2425	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 2425 MVA en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
HQP	La Grande-4	Hydraulique	O	2925	O	N	N	
HQP	La Tuque	Hydraulique	O	327	N	N	N	
HQP	Laforge-1	Hydraulique	O	924	O	N	N	
HQP	Laforge-2	Hydraulique	O	336	O	N	N	
HQP	Manic-1	Hydraulique	O	205	O	N	N	
HQP	Manic-5	Hydraulique	O	1680	O	N	N	
HQP	Manic-5-PA	Hydraulique	O	1120	O	N	N	
HQP	Mercier	Hydraulique	O	58	N	N	N	
HQP	Outardes-2	Hydraulique	O	615	O	N	N	
HQP	Outardes-3	Hydraulique	O	1080	O	N	N	
HQP	Outardes-4	Hydraulique	O	872	O	N	N	
HQP	Paugan	Hydraulique	O	251,5	N	O	N	
HQP	Péribonka	Hydraulique	O	427,8	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 427,8 MVA en vertu du décret #267-2004.
HQP	Première-Chute	Hydraulique	O	145	N	O	N	
HQP	Rapide-2	Hydraulique	O	84	N	O	N	
HQP	Rapide-7	Hydraulique	O	84	N	O	N	
HQP	Rapide-Blanc	Hydraulique	O	240	N	N	N	
HQP	Rapide-des-Quinze	Hydraulique	O	128,2	N	O	N	
HQP	Rapides-des-Cœurs	Hydraulique	O	84,4	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 84,4 MVA en vertu du décret #379-2005.
HQP	Rapides-des-Îles	Hydraulique	O	195,36	N	O	N	
HQP	Rapides-Farmers	Hydraulique	O	127,5	N	O	N	
HQP	René-Lévesque	Hydraulique	O	1560	O	N	N	
HQP	Robert-Bourassa	Hydraulique	O	5920	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 5920 MVA en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
HQP	Rocher-de-Grand-Mère	Hydraulique	O	255,6	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 255,6 MVA en vertu de la demande de modification du décret #591-2000 daté du 15 octobre 2002.
HQP	Romaine-1	Hydraulique	O	300	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 300 MVA en vertu du décret #537-2009.
HQP	Romaine-2	Hydraulique	O	711	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 711 MVA en vertu du décret #537-2009.
HQP	Romaine-3*	Hydraulique	O	1474	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 1474 MVA en vertu du décret #537-2009.
HQP	Sainte-Marguerite-3	Hydraulique	O	928,4	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 928,4 MVA en vertu du décret #297-94.
HQP	Sarcelle	Hydraulique	O	166,7	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 166,7 MVA en vertu du certificat d'autorisation #3214-10-17.
HQP	Shawinigan-2	Hydraulique	O	243	N	N	N	
HQP	Shawinigan-3	Hydraulique	O	228	N	N	N	
HQP	Toulnostouc	Hydraulique	O	584	O	N	N	
HQP	Trenche	Hydraulique	O	336	N	N	N	
LA	Lac-Alfred et La Mitis	Éolien	O	324,6 MW	O	N	N	
MDS	Massif-du-Sud	Éolien	O	150 MW	N	N	N	
MEU	Rivière-Nouvelle (MU)*	Éolien	O	149,3 MW	N	N	N	
MON	Montréal	Éolien	O	101,2 MW	N	N	N	
MOU	Moulins	Éolien	O	135,7 MW	N	N	N	

Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
MSM	Mont Sainte-Marguerite*	Éolien	O	147,2 MW	N	N	N	
NLP	Mont-Louis	Éolien	O	100,5 MW	N	N	N	
NLP	St-Ulric/St-Léandre	Éolien	O	127,5 MW	N	N	N	
NRI	Nicolas-Riou*	Éolien	O	224,4 MW	O	N	N	
RDM	Rivière-du-Moulin	Éolien	O	350 MW	O	N	N	
ROT	Mont-Rothery	Éolien	O	75,85 MW	N	N	N	
RTA	Chute-à-Caron	Hydraulique	O	180	N	N	N	
RTA	Chute-à-la-Savane	Hydraulique	O	300	N	N	N	
RTA	Chute-des-Passes	Hydraulique	O	950	N	N	N	
RTA	Chute-du-Diable	Hydraulique	O	300	N	N	N	
RTA	Isle-Maligne	Hydraulique	O	488	N	N	N	
RTA	Shipshaw	Hydraulique	O	1076	N	N	N	
RTA	Shipshaw 13	Hydraulique	O	250	N	N	N	
SCHM	McCormick	Hydraulique	O	454	O	N	N	
SDB	Seigneurie-de-Beaupré	Éolien	O	363,2 MW	O	N	N	
SRB	St-Robert-Bellarmin et du Granit	Éolien	O	104,6 MW	N	N	N	
TEM	Témiscouata*	Éolien	O	73,5 MW	N	N	N	
TCQ	TransCanada Energy (Cogénération de Bécancour)	Thermique (cogénération)	O	748	N	N	N	Suspension des opérations, excepté en période d'hiver (maximum de 300 heures par hiver et un maximum de 2 appels par jour, et ce, à partir du 1er juin 2016).
VDK	Vents-du-Kempt	Éolien	O	101,05 MW	N	N	N	

* Les éléments indiqués par un astérisque sont nouvellement assujettis par la décision D-2019-142. Les normes seront applicables à ces éléments à compter du 1^{er} janvier 2021.

† La puissance de l'installation a été modifiée dans la décision D-2019-142. Les normes seront applicables à la phase 4 de la centrale du Plateau (puissance de 74,8 MW) à compter du 1^{er} janvier 2021.

ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5

Dans sa décision D-2016-119, la Régie de l'énergie a fixé différentes dates de mises en vigueur des normes CIP version 5 pour les entités selon leur identification au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critiques aux fins des normes CIP version 1.

Les entités identifiées au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critiques aux fins des normes CIP version 1 sont :

- Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT)
- Hydro-Québec Production
- Hydro-Québec TransÉnergie

Aucune autre entité n'était identifiée au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critiques aux fins des normes CIP version 1.

ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU

N° NPCC	Type ⁴	Nature de l'automatisme
SPS #41/45	I	Séparation de réseau/rejet de production
SPS #114	II	Télé-délestage de charge
SPS #124	I	Rejet de production
SPS #134	I	Rejet de production et télé-délestage de charge
SPS #151	II	Séparation de réseau
SPS #160	I	Télé-délestage de charge
SPS #226	I	Rejet de production

⁴ Par sa décision D-2020-118, la Régie de l'énergie a adopté la nouvelle définition du terme « *automatisme de réseau* » (RAS) qui supprime la distinction entre les trois classes d'*automatismes de réseau* définies par le NPCC comme : type I, type II et type III. Ainsi, à partir de la date de publication de cette décision, des automatismes SPS de type III ainsi que des *automatismes de réseau* qui ne sont pas catégorisés par le NPCC sont visés par les normes de fiabilité de la NERC adoptées et mises en vigueur par la Régie puisqu'ils font partie de la nouvelle définition du terme « *automatisme de réseau* ».

ANNEXE F – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1

Dans sa décision D-2017-031, la Régie s'exprime ainsi :

« [126] Pour ces motifs, la Régie est d'avis qu'une telle désignation discrétionnaire, pour être effective, doit obtenir son approbation préalable.

[127] Par conséquent, la Régie ... demande au Coordonnateur de prévoir au Registre l'identification des Installations désignées, le cas échéant, par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1. » [Le Coordonnateur souligne]

Selon les critères 2.3, 2.6 et 2.9 (les « Critères de désignation ») de l'annexe 1 de la norme CIP-002-5.1, le *planificateur du réseau de transport*, le *coordonnateur de la fiabilité* ou le *responsable de la planification* peuvent désigner des installations⁵. La désignation d'une installation en vertu d'un ou plusieurs Critères de désignation est suffisante pour caractériser l'impact de cette installation comme moyen. Cependant, la désignation n'est effective (ou nécessaire) que si l'impact de cette installation est caractérisé comme moyen en fonction uniquement d'un ou plusieurs Critères de désignation.

Actuellement, aucune installation au Québec n'est caractérisée comme une installation avec un impact moyen uniquement par sa désignation en vertu d'un ou plusieurs Critères de désignation.

⁵ Aucune installation n'est désignée par le RC, le PC ou le TP conformément au critère 2.7 qui, de plus, ne s'applique pas actuellement au Québec.

HISTORIQUE DES VERSIONS

Décision (Date)	Modifications
D-2015-098 (23 juin 2015)	Version initiale.
D-2015-195 (4 décembre 2015)	Retrait des fonctions PSE et IA.
D-2015-213 (21 décembre 2015)	Modification des caractéristiques des groupes et de la puissance installée de l'installation de production Grand-Mère. Ajout de l'annexe G listant les installations pour lesquelles l'application des normes de fiabilité est suspendue.
D-2016-109 (15 juillet 2016)	Modifications suivant l'annexe de la décision D-2016-109. Ajout de l'installation « Siemens Canada limité » à l'annexe G.
D-2017-031 (21 mars 2017)	Modifications en suivi de la décision D-2017-031 : <ul style="list-style-type: none"> retrait de toute information à l'égard des actifs critiques des fiches des entités visées (annexe A) ; retrait de la colonne « Actif critique » des installations de transport, de production, de télécommunications et les centres d'exploitation (annexes B, C, D et F) ; ajout d'une annexe avec les désignations d'installations par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1.
D-2018-149 (23 octobre 2018)	Retrait des Annexes A, D, F et G. Déplacement de la section 2.2 « Identification des entités visées par les normes de fiabilité » vers l'Annexe A « Entités ». Déplacement de l'Annexe H « Liste des installations désignées en vertu de certains critères de la norme CIP-002-5.1 » à l'Annexe F. Retrait d'entités visées à l'annexe A. Retrait et modifications de postes à l'Annexe B. Ajout, retrait et modification de lignes à l'Annexe B. Retrait d'installations de production et autres modifications à l'Annexe C. Ajout de l'annexe D.

	<p>Modifications à l'Annexe E.</p> <p>Ajout de l'annexe G pour le suivi des ajouts de la décision D-2018-149.</p> <p>Retrait d'information non pertinente à l'application des normes de fiabilité au Québec.</p>
<p>D-2019-142 (12 novembre 2019)</p>	<p>Mise à jour statutaire de 2019 (en suivi de la décision D-2018-149)</p> <p>Réseau en date du 1er avril 2019 (avec l'ajout de la ligne 7103)</p> <p>Sommaire des modifications (R-4095-2019, B-0005)</p> <p>Suivi des modifications (R-4095-2019, B-0023)</p> <p>Suspension provisoire de l'application des normes à l'entité Venterre NRG Inc. et à l'installation de production New Richmond.</p>
<p>D-2019-150 (15 novembre 2019)</p>	<p>Modification de la date d'applicabilité du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} juillet 2020 pour certains éléments à l'annexe B.</p>
<p>D-2020-052 (14 mai 2020)</p>	<p>Suspension provisoire d'Énergie éolienne Le Plateau S.E.C. comme TO pour son poste Plateau.</p>
<p>D-2020-062 (28 mai 2020)</p>	<p>Suspension provisoire de l'inclusion au Registre de lignes à l'annexe B.</p>
<p>D-2020-065 (2 juin 2020)</p>	<p>Suspension du Registre de l'entité Venterre NRG Inc. et de son installation de production New Richmond sans limitation de puissance.</p>
<p>D-2020-088 (13 juillet 2020)</p>	<p>Retrait du Registre de l'entité Venterre NRG Inc. et de son installation de production New Richmond.</p>
<p>D-2020-134 (16 octobre 2020)</p>	<p>Ajout d'une note de bas de page aux Annexes A et E pour retirer les distinctions entre les types de SPS.</p>